

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2017-24 du 7 juillet 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1730487S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 juin 2010 nommant M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué en charge de la production et des opérations;

Vu la décision n° N 2016-44 du président de l'Établissement français du sang en date du 20 décembre 2016 portant nomination de Mme Cathy BLIEM-LISZAK aux fonctions de directrice des biologies, des thérapies et du diagnostic;

Vu la décision n° DS 2016-79 du président de l'Établissement français du sang du 20 décembre 2016 portant délégation de signature,

Décide:

Article 1^{er}

Durant l'absence de M. Stéphane NOËL, directeur général délégué en charge de la production et des opérations de l'Établissement français du sang, Mme Cathy BLIEM-LISZAK, directrice des biologies, des thérapies et du diagnostic, reçoit délégation de signature pour signer, du 10 au 28 juillet 2017 inclus, l'ensemble des actes énumérés aux articles 1^{er} et 2 de la décision n° DS 2016-79 du 20 décembre 2016 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 juillet 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS